FAIRE L'HISTOIRE D'UN ETANG

Nous vous proposons quelques pistes de recherches pour découvrir l'histoire des étangs en privilégiant deux objectifs :

> dater la création d'un étang ou à défaut délimiter la période de son apparition le plus précisément possible ;
> connaître les noms des propriétaires successifs et les années de mutation.

L'entrée privilégiée pour entreprendre cette recherche est l'exploitation de la documentation cadastrale. Toutefois, des renvois vers d'autres séries sont mentionnés – archives de l'Ancien Régime, archives de l'époque révolutionnaire, archives modernes, archives notariales – afin de permettre au chercheur de compléter les informations qu'il aura collectées.

I. <u>Consultation des plans du cadastre dit « napoléonien »</u>

La première étape est la localisation de l'étang sur le plan cadastral. Vous pouvez vous reporter à la fiche « Rechercher dans le cadastre » sur le site internet des Archives départementales de la Creuse : Faire une recherche dans le cadastre - Archives départementales de la Creuse avant de consulter les plans napoléoniens en ligne : Cadastre - Archives départementales de la Creuse

Exemple : recherche d'un étang à Saint-Victor-en-Marche.

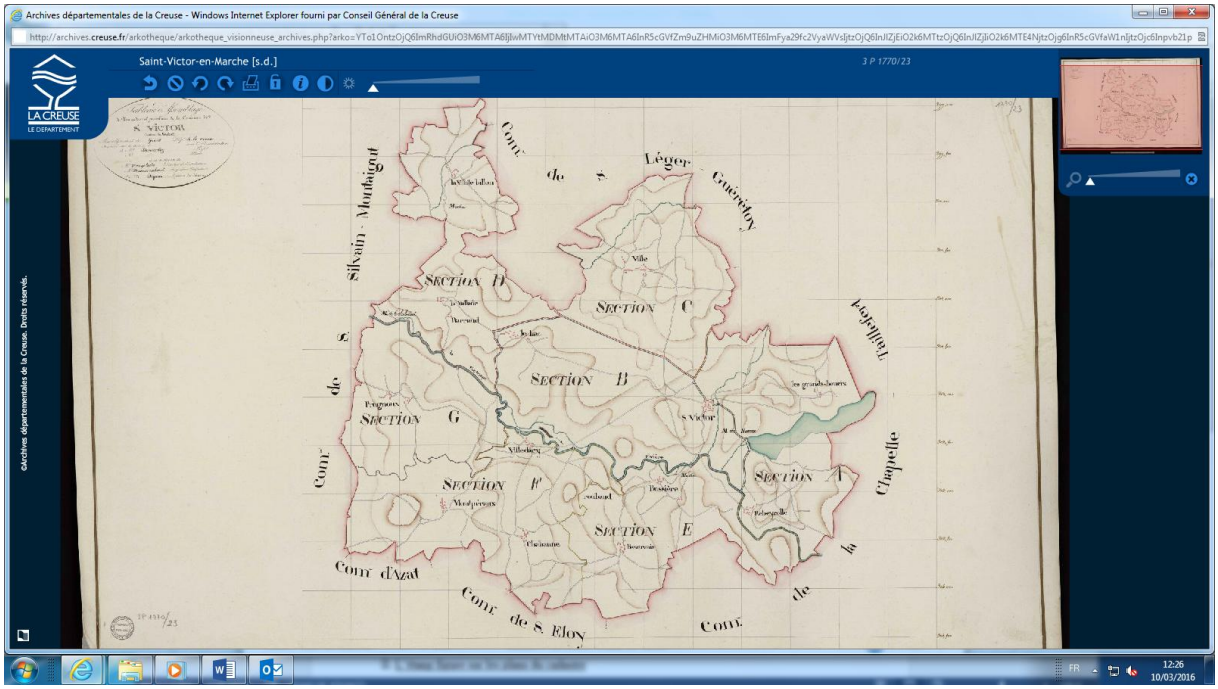

L'étang est situé dans la **section A** du plan napoléonien de la commune (cote 3 P 1770/23).

II. L’étang figure sur les plans du cadastre

Si l’étang figure sur le plan napoléonien, vous pourrez trouver les propriétaires successifs de la parcelle et les années de mutation mais devrez solliciter d’autres sources pour attester l’existence de ce point d’eau avant la confection du cadastre.

1. Trouver les propriétaires successifs et les mutations

- *La documentation cadastrale*

A partir de la référence cadastrale du plan napoléonien (lettre de section et numéro de la parcelle où figure l’étang), consulter **les états de sections** pour trouver le nom du propriétaire de la parcelle où se trouve l’étang.

Exemple : recherche d’un étang à Saint-Victor-en-Marche.



On trouve dans la « section A de Rebeyrolle, 1ère feuille » (cote 3 P 1770 / 24) le numéro 386 de la parcelle sur laquelle se trouve l’étang.

On cherche ensuite dans l’état de section napoléonien de la commune (cote 3 P 654) la parcelle numéro 386, dans la section A.

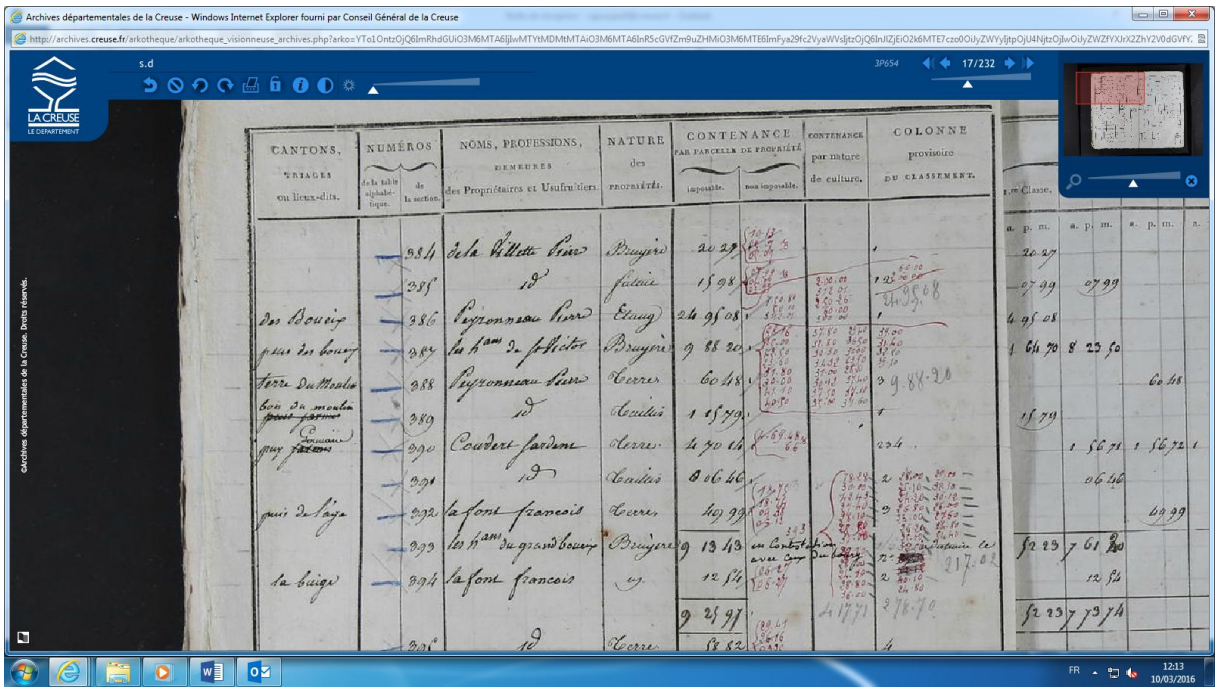

Les nom et prénom du propriétaire de la parcelle numéro 386, qui est située au lieu-dit « des Boueix », sont mentionnés. On trouve également à côté du terme « étang », indiqué dans la colonne « nature des sols », la contenance de la parcelle.

Pour connaître la liste des propriétaires successifs et trouver les années de mutation, il suffit ensuite de faire **l'historique de la parcelle** en consultant **les matrices cadastrales** (voir le *Guide de recherche dédié :* Faire une recherche dans le cadastre - Archives départementales de la Creuse)

- *L'Enregistrement (sous-série 3Q)*

A partir des dates mentionnées dans la documentation cadastrale, vous pourrez trouver des informations relatives aux propriétaires dans la **sous-série 3Q** de **l'Enregistrement** (se reporter à la fiche **« Faire une recherche dans les actes de l'enregistrement »** sur le site internet des Archives départementales de la Creuse : Faire une recherche dans les actes de l'enregistrement (Sous-série 3Q) - Archives départementales de la Creuse puis consulter les tables en ligne Tables du contrôle des actes et de l'enregistrement - Archives départementales de la Creuse ou dans notre salle de lecture.

- *Les actes notariés (sous-série 6E)*

Lorsque des actes sont passés chez les notaires, le nom de ces derniers doit figurer dans les documents de l'Enregistrement. Par conséquent, si les notaires ont déposé leurs minutes, vous pourrez consulter les actes. Cherchez dans nos répertoires en ligne Notaires : répertoires et minutes - Archives départementales de la Creuse et vérifiez si les minutes ont été versées.

2. <u>Attester l'existence d'un étang avant la confection du cadastre dit « napoléonien »</u>

Le premier propriétaire mentionné sur l'état de section est celui enregistré par l'administration lors de l'élaboration des documents cadastraux (1809-1848). Par conséquent, il faut recourir à d'autres sources pour trouver des indications concernant des étangs dont la construction est antérieure à la confection du cadastre.

→ Avant 1789

- *Carte de Cassini*

Dans le cas d'un étang dont la création est antérieure à la Révolution, vous pouvez consulter la carte de Cassini. Bien que sa publication ne soit achevée qu'en 1815, la carte de la famille éponyme est établie entre les années 1760 et 1789 sur ordre de Louis XV. La présence d'un étang sur la carte de Cassini est une preuve de son existence.
Vous pouvez consulter ces cartes au lien suivant : https://gallica.bnf.fr/selections/fr/html/carte-de-cassini-acces-par-region

Exemple : extrait de la Carte de Cassini



L'étang repéré précédemment sur le plan napoléonien de la commune de Saint-Victor-en-Marche existe avant la Révolution puisqu'il apparaît sur la Carte de Cassini.

- *Séries anciennes*

Un étang pouvait dépendre avant la Révolution d'un château ou d'un édifice religieux. Dans ce cas, des informations peuvent être conservées dans les séries G et H, ainsi que dans les fonds privés.

Exemple :

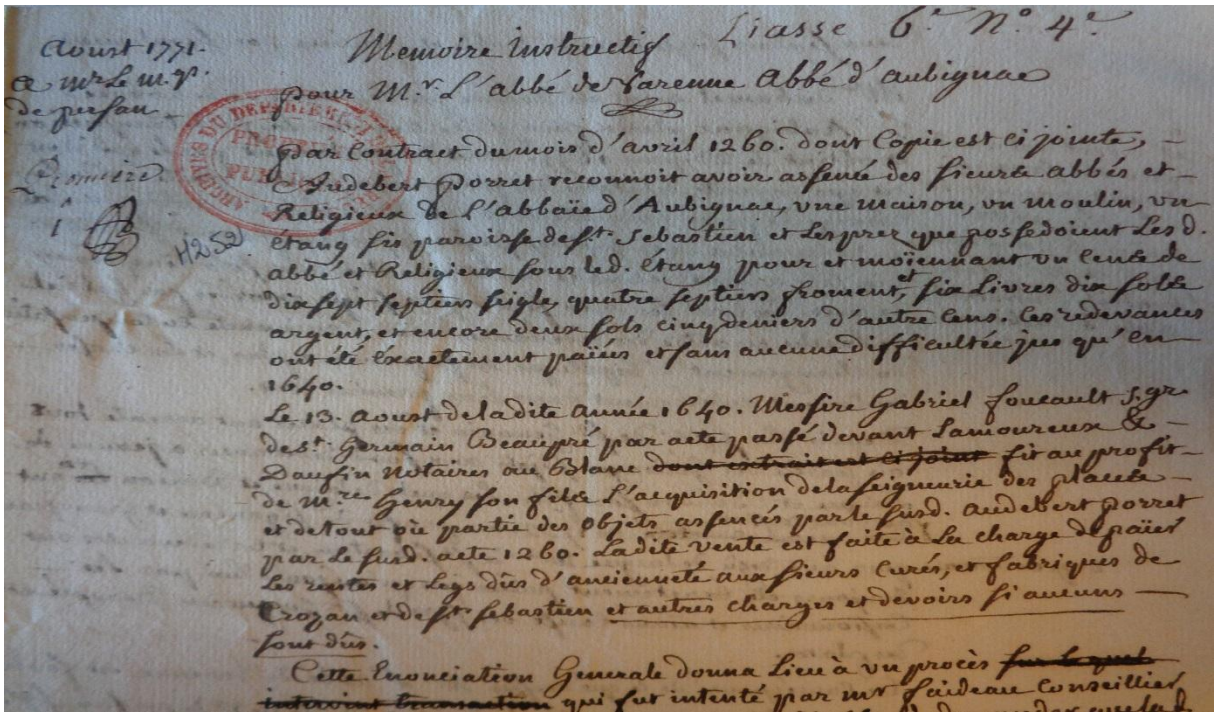

Aoust 1771.
a Mr le M. P.
de Persan

Memoire instructif Liasse 6e N° 4e

Pour Mr l'abbé de Varenne abbé d'aubignac

Par Contract du mois d'avril 1260. dont Copie est ci jointe, Audebert Porret reconnoit avoir assencé des sieurs abbés et Religieux de l'abbaïe d'Aubignac, une maison, un moulin, un étang sis paroisse de St. Sebastien et les prez que possedoient les d. abbé et Religieux sous led. étang pour et moïennant un cens de dix sept septiers seigle, quatre septiers froment, et six livres dix sols argent, et encore deux sols cinq deniers d'autre cens. Ces redevances ont été exactement païées et sans aucune difficultée jusqu'en 1640.

Le 13. aoust de ladite année 1640. Messire Gabriel Foucault S.gr de St. Germain Beaupré par acte passé devant Lamoureux & Daufin Notaires au Blanc ~~dont extrait est ci joint~~ fit au profit de Mre Henry son fils l'acquisition de la seigneurie des places et de tout où partie des objets assencés par le susd. Audebert Porret par le susd. acte 1260. Ladite vente est faite à la charge de païer les rentes et legs dûs d'ancienneté aux sieurs Curés, et fabriques de Crozan et de St. Sebastien et autres charges et devoirs si aucuns sont dûs.

Cette Enonciation Generale donna lieu à un procès ~~sur lequel intervint transaction~~ qui fut intenté par Mr Faideau Conseillier

H 252 : *copie de l'arrentement perpétuel (1260) par les religieux d'Aubignac de leur étang, maison et moulin de Saint-Sébastien, à Audebert Porret de Saint-Sébastien, chevalier, moyennant une rente de sept setiers de seigle et quatre de froment, payable à la Saint-Michel, plus 6 livres 10 sous de numéraire ayant cours dans la Marche ; 1771.*

D'autres séries peuvent être consultées comme la série C dans laquelle sont conservés les terriers – document seigneurial qui forme un recueil de reconnaissances faites par les tenanciers au seigneur qui a la propriété éminente des terres tenues – les rôles de tailles, le contrôle des actes (sous-série 2C), la série E…

→ **Période révolutionnaire**

Un étang a pu être saisi à la suite de la décision prise le 2 novembre 1789 par l'Assemblée Constituante de confisquer les biens du clergé. Dans ce cas, des informations peuvent être conservées dans les dossiers de séquestres classés dans la sous-série relative aux domaines nationaux pendant la période révolutionnaire (Q).

Exemple :

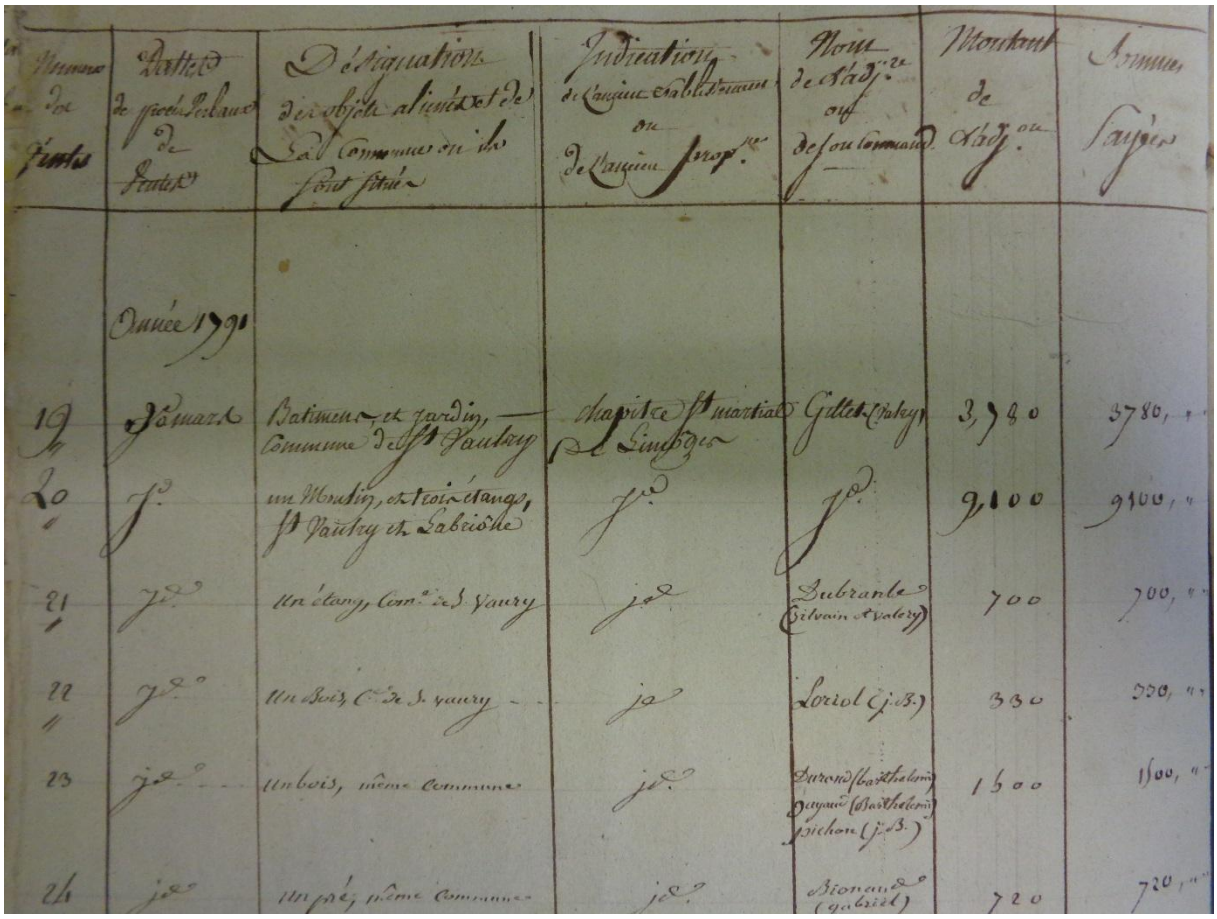

Numéros des ventes	Dattes de procès verbaux de ventes	Désignation des objets aliénés et de la commune où ils sont situés	Indication de l'ancien établissement ou de l'ancien propr.ne	Nom de l'adj.re ou de son command.	Montant de l'adj.on	Sommes payées
	Année 1791					
19	3 mars	Batimens et jardin, commune de St Vaulry	chapitre St martial de Limoges	Gillet (Valery)	3,780	3780, "
20	id.	un Moulin, et trois étangs, St Vaulry et Labriône	id.	id.	9,100	9100, "
21	id.	Un étang, Com.e de S. Vaury	id.	Dubranle (Silvain et Valery)	700	700, "
22	id.	Un Bois, C.e de S. Vaury	id.	Loriol (J.B.)	330	330, "
23	id.	Un bois, même commune	id.	Durond (Barthelemi) Dayaud (Barthelemi) Pichon (J.B.)	1500	1500, "
24	id.	Un pré, même commune	id.	Bionaud (Gabriel)	720	720, "

Q 506 : *Extrait du tableau des ventes de domaines nationaux faits en exécution des lois antérieures à celle du 28 ventose an IV. District de Guéret (1791-an III)*

Interprétation du document :
Vente n° 21 : au mois de mars 1791, Silvain et Valery Dubranle acquièrent un étang situé sur la commune de Saint-Vaury. Il appartenait au préalable au chapitre Saint-Martial de Limoges.

III. L'étang ne figure pas sur le plan napoléonien

L'étang ne figure pas sur le plan napoléonien si sa construction est postérieure à l'élaboration du cadastre (1808-1848). Toutefois, vous pourrez déterminer avec une précision variable, selon les cas, la période au cours de laquelle le point d'eau apparaît si la parcelle sur laquelle il est localisé change de propriétaire avant la clôture des registres des matrices.

Il suffit pour cela de faire l'historique de la parcelle en prenant soin de vérifier, à chaque changement de propriétaire, ce qui est inscrit dans la colonne **« nature des cultures »**.

Exemple :
En 1825, une parcelle consiste en un pré de deux hectares. Lorsque Monsieur X… acquiert cette même parcelle en 1855, elle consiste désormais en un pré de un hectare et un étang de un hectare.
Vous pouvez en déduire que l'étang fut construit sur cette parcelle entre 1825 et 1855.

- *Le répertoire des formalités hypothécaires*

A partir du nom du propriétaire, vous pouvez également retrouver la référence d'un acte notarié de transmission (achat ou succession) en consultant le **répertoire des formalités hypothécaires** antérieures à 1956. Il consigne en effet, pour toute personne physique ou morale, la totalité des références des actes transcrits ou inscrits à son nom, à l'actif comme au passif.
Hypothèques : Indicateurs, tables, répertoires et transcriptions - Archives départementales de la Creuse

- *Le service de publicité foncière*

Après 1956 s'adresser au service de publicité foncière dont dépend le bien recherché.